

## Lignes directrices N°8 :

### Engagements minimums pour pérenniser le réseau et le partenariat PROLINNOVA

#### Contexte

Lors de l'Atelier International des Partenaires (IPW) en 2011, les Plateformes Pays de PROLINNOVA (PPs), l'Equipe Internationale d'Appui (ÉIA) et le Groupe de Supervision de PROLINNOVA (POG) ont exprimé leur engagement à garder le réseau et le partenariat fonctionnels au niveau national et international, quel que soit le niveau du financement externe disponible pour PROLINNOVA.

Sur la base des discussions faites durant l'IPW 2011 et des suggestions du POG, cette note énumère les activités minimales et les résultats que les différents acteurs du réseau acceptent d'entreprendre, même s'il n'y a pas de fonds spécifiques pour eux. Ce sera plus facile si les organisations partenaires à tous les niveaux parviennent à inclure les types d'activité et de questions de PROLINNOVA dans les programmes réguliers de leurs organisations.

#### Niveau minimum convenu des activités et des résultats des PPs pour le réseau international

Si une PP n'a pas réussi à mobiliser des fonds spécifiquement pour une activité de PROLINNOVA, elle fera tout de même du bénévolat pour :

- envoyer au Coordinateur (Sous-)Régional ou l'ÉIA un bref rapport annuel au plus tard à la fin du mois de février de chaque année : un résumé de 2–3 pages des activités entreprises au cours de l'année précédente en relation avec l'agenda de PROLINNOVA dans le pays : p.e. la documentation d'innovations locales, le renforcement de capacités en lien avec l'innovation locale (IL) et le Développement Participatif d'Innovation (DPI), la facilitation de l'expérimentation conjointe menée par les petits agriculteurs et d'autres formes de DPI, la promotion des Facilités d'appui à l'Innovation Locale (FILs), l'institutionnalisation de l'IL et du DPI, le dialogue politique, le renforcement des partenariats multipartites et la mobilisation de fonds ;
- partager des informations et des documents pertinents de la PP via le groupe Google et le site web de PROLINNOVA, en les mettant en ligne elle-même ou en les envoyant à l'Institut International de la Reconstruction Rurale (IIRR) aux Philippines pour les mettre en ligne ;
- maintenir une communication régulière avec l'ÉIA ;
- élaborer des notes conceptuelles et/ou des propositions de projets pour la PP et contribuer à l'élaboration de notes conceptuelles et/ou de propositions pour des activités planifiées conjointement avec d'autres PPs ;
- inclure, si possible, des lignes budgétaires dans ses propres propositions pour couvrir les coûts du réseautage international, du partage et du soutien ;
- soutenir les autres PPs lorsqu'elle visite leurs pays pour d'autres projets ou activités.

#### Niveau minimum convenu des activités et des résultats au sein de la PP

- Chaque PP maintiendra un minimum de trois organisations de trois groupes de parties prenantes différents dans le Comité National de Pilotage (CNP) et le Groupe National de Travail national (GNT), comme indiqué dans les lignes directrices n° 1
- Chaque PP organisera une réunion annuelle (virtuelle ou en face à face) ainsi qu'une autre activité conjointe, par exemple un atelier, une foire, la rédaction conjointe d'une proposition de financement ;
- Chaque PP se mettra d'accord en interne sur le niveau minimum d'activités attendues des organisations et des individus qui font partie du partenariat dans le pays. Ces activités pourraient inclure la participation à des réunions annuelles, en assumant les frais de transport, d'hébergement, de nourriture, etc ; la participation à une mobilisation conjointe de fonds ; l'entraide dans des activités de type PROLINNOVA, etc.

#### Niveau minimum convenu des activités et des résultats de la part de l'ÉIA

S'il n'y a pas de fonds externes pour les membres de l'ÉIA de PROLINNOVA, ils feront du bénévolat pour :

- préparer un bref rapport annuel à l'échelle du réseau en compilant des notes de synthèse de toutes les PPs, tout en ajoutant des activités internationales;

- maintenir le site web de PROLINNOVA actif, mettre en ligne des informations et des nouvelles, et encourager et soutenir les PPs à poster leurs informations et leurs documents sur le site web ;
- fournir un soutien minimal dans la préparation et la documentation des réunions annuelles du POG ;
- appuyer les PPs grâce à l'e-communication, principalement pour les soutenir dans la mobilisation de fonds ;
- assurer un appui direct (face-à-face) aux PPs lors de visites dans leurs pays dans le cadre d'autres projets.

### Niveau minimum convenu des activités et des résultats du POG

Dans le scénario présenté ci-dessus, les membres du POG vont :

- participer à au moins une réunion virtuelle du POG par an et aider à sa préparation et à sa documentation ;
- donner quelques conseils à l'ÉIA, notamment en ce qui concerne ses efforts de mobilisation de fonds ;
- fournir un appui en personne aux PPs lors des visites dans leurs pays dans le cadre d'autres projets.

### Conséquences du non respect des engagements minimums : déclaration d'une PP « inactive »

Une PP sera considérée comme « inactive » si, au cours des 12 derniers mois, elle n'a pas :

- un minimum de trois organisations issues de trois groupes différents dans le CNP et le GNT ; et
- soumis un bref rapport annuel sur les activités liées à la promotion d'innovation locale et du DPI ; et
- ajoute au moins un autre élément au site web en plus de son rapport annuel ; et
- fournit la preuve d'au moins une réunion annuelle (téléconférence, virtuelle ou face-à-face) plus une autre activité conjointe, p.e. un atelier, une foire, la rédaction conjointe d'une proposition de financement.

Si l'ÉIA estime qu'un PP ne satisfait pas aux exigences d'un PP telles que définies dans les lignes directrices n° 1 ou ne respecte pas les engagements d'un PP tels que définis dans les présentes lignes directrices (n° 8), elle demandera au POG d'écrire aux membres du CNP/GNT, leur demandant de contacter l'ensemble du réseau national et de rendre compte au POG, en expliquant les intentions de la PP vis-à-vis de PROLINNOVA. L'ÉIA et le POG peuvent donner au CNP/GNT des idées pour réactiver la PP, par exemple, en suggérant de nouvelles organisations partenaires ou en informant la PP des possibilités de recevoir de l'aide d'une autre PP. S'il n'y a pas de réaction ou s'il n'y a pas d'amélioration de l'activité de la PP après un an, le POG la déclarera alors « inactive ». L'ÉIA placera la page web d'une PP inactive sous la rubrique Ressources/ Archives des PPs sur le site web de PROLINNOVA, avec un lien vers cette ligne directrice pour expliquer ce que signifie « inactive ». Une PP inactive ne sera pas mentionnée comme une PP PROLINNOVA dans les documents d'information sur la Communauté de Pratique et ne sera pas invitée à participer aux activités de PROLINNOVA.

Une PP sera également déclarée "inactive" s'elle ne maintient pas la communication avec l'ÉIA. Un coordinateur d'une PP qui n'a pas communiqué avec l'ÉIA pendant plus de quatre mois recevra un courriel de l'ÉIA l'avertissant que la PP risque d'être déclarée inactive en raison de son silence. Ce courriel sera envoyé en copie à tous les membres du CNP et à tous les autres partenaires connus pour être actifs dans le pays. Si l'ÉIA ne reçoit pas de réponse dans un délai d'un mois, elle enverra un deuxième courriel d'avertissement. S'il n'y a toujours pas de réponse après un mois, l'ÉIA demandera au POG de déclarer la PP "inactive". Sa page web sera placée vers la section Archives sur le site web, et la PP ne sera pas mentionnée dans les documents d'information et ne sera pas invitée à participer aux activités de PROLINNOVA.

### Retrait d'une PP du réseau

Si une organisation de coordination de PP exprime le souhait que la PP se retire du réseau international, elle doit fournir la preuve qu'il s'agit d'une décision de l'ensemble de la plateforme multipartite dans ce pays. Le POG acceptera alors le retrait, et l'ÉIA placera la page web de l'ancienne PP sous la rubrique Archives des PPs sur le site web de PROLINNOVA. Une PP qui s'est retirée du réseau ne sera pas invitée à participer aux activités de PROLINNOVA.

### Rétablissement d'une PP

Si une PP est déclarée inactive ou se retire, mais souhaite revenir ultérieurement au réseau PROLINNOVA, les processus suivants s'appliqueront :

- Pour une PP inactive : se conformer aux exigences minimums attendues d'une PP (comme indiquées ci-dessus) et fournir au POG un plan d'action pour la PP pour les 12 prochains mois ; le POG rétablira alors le groupe en tant que PP active ;
- Pour une PP qui s'est retirée : suivre la même procédure que celle ayant conduit à l'intégration au réseau PROLINNOVA (voir les lignes directrices N°1 de PROLINNOVA).